

SUGGESTION FINANCIÈRE

Sous ce titre, vous avez reçu un message qui cible volontairement les personnes en difficultés financières :

« Vous êtes interdit à votre banque et toutes vos tentatives dans les autres institutions financières n'ont rien donné jusqu'à là, à cause de votre mauvais crédit ou autres. Alors, plus de soucis, contactez-moi et, en, moins de 48 heures, vous aurez une satisfaction financière. »

Le texte, rédigé dans un français perfectible, n'émane pas d'un établissement bancaire mais d'un escroc qui cible ses victimes en promettant l'octroi d'un prêt bancaire.

Mais ce prêt bancaire restera virtuel : la victime, pourtant déjà endettée, aura décaissé les frais réclamés (assurance du prêt ou/et frais de dossier) et aura ainsi aggravé sa situation financière.

Deux aspects règlementaires sont à retenir :

- Une personne fichée à la **Banque de France** ne peut obtenir de prêts bancaires ;
- Les frais de dossier sont impérativement perçus une fois le prêt débloqué, tandis que l'assurance est le plus souvent intégrée dans la mensualité du prêt. Aucun règlement ne peut donc intervenir avant la mise en place du prêt.

-

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex** (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page **Facebook** du **RAA**.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)